



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association Loz' Dog

Ce règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation de l'événement canin annuel de l'association Loz' Dog qui a pour objet l'organisation d'événements autour du chien, promouvant les activités canines et les méthodes bienveillantes et organisation de concours canin.

*Règlement adopté lors de l'assemblée générale du
01/12/2024*

Article 1 : Comité d'organisation

Un Conseil d'Administration (CA) est constitué chaque année pour planifier et coordonner l'événement. Le conseil d'administration est composé de membres de l'association dont le rôle est déterminé en AGO- AGE et les membres du bureau font automatiquement partie du conseil d'administration.

Article 2 : Réunions de planification

Le comité d'organisation se réunit autant de fois que nécessaire en réunion présentielle ou en visio-conférence pour discuter des préparatifs de l'événement. Les dates des réunions sont fixées à l'avance et communiquées à tous les membres du conseil d'administration. Les membres de l'association peuvent participer, s'ils le souhaitent, aux réunions, sous réserve que le conseil d'administration l'accepte.

Article 3 : Budget et financement

Un budget prévisionnel est établi par les trésoriers et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'association. Le financement de l'événement peut provenir des cotisations des membres, de dons, de subventions, de sponsors, et des recettes générées par l'événement principal et autres petits événements ponctuels.

Article 4 : Communication et promotion

Le conseil d'administration est responsable de la communication et de la promotion de l'événement. Les moyens de communication peuvent inclure toutes sortes d'outils existant.

Article 5 : Logistique et sécurité

Le conseil d'administration veille à la mise en place de toutes les infrastructures nécessaires lors de l'événement. Des mesures de sécurité sont prises pour assurer le bon déroulement de l'événement, incluant la présence de secouristes et de vétérinaires.

Article 6 : Inscriptions et participation

Les modalités d'inscription à l'événement sont définies par le conseil d'administration. Les participants doivent respecter les conditions de participation définies par le règlement de l'événement.

Article 7 : Évaluation et bilan

Après l'événement, le conseil d'administration, les membres et les bénévoles se réunissent pour faire le bilan de l'édition écoulée. Un rapport est rédigé, incluant les points forts et les axes d'amélioration pour les éditions futures.

Article 8 : Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié par décision du Conseil d'Administration de l'association et ratifié par l'AG. Les membres seront informés de toute modification par email ou lors de l'Assemblée Générale.

Article 9 : Adhésion

Toute adhésion sous-entend l'acceptation du règlement intérieur de l'association.

Article 10 : Dispositions finales

En adhérant à l'association, les membres acceptent les termes du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site internet de l'association et peut être consulté à tout moment.

Article 10 : Dispositions finales

Le respect, la bienveillance et la bonne communication sont de mise au sein de l'association.

Signature des membres du conseil d'administration :

